

Séance ordinaire du 3 avril 2023

Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue, le 3 avril 2023 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980 rue Bonin à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Robert Sylvestre, maire
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

1. Ouverture

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 heures sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de greffière de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2023-04-060

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

- 1 : OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Dépôt – Liste des correspondances
 - 4.2 Adhésion – Fédération canadienne des municipalités
 - 4.3 Dossier – Construction et Pavage Boisvert inc.
- 5 : FINANCES**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 5.2 Dépôt – Rapport financier au 31 mars 2023
 - 5.3 Annulation de soldes résiduels de divers règlements d'emprunt
- 6 : SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7 : TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de mars 2023
 - 7.2 Demande au ministère des Transports du Québec – Réfection de l'intersection du rang York et de la montée Saint-Laurent
 - 7.3 Demande au ministère des Transports du Québec – Réfection des pancartes annonçant les localités
- 8 : HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Budget – Analyse d'eau brute pour le projet de traitement des THM du puits n°4
 - 8.2 Achat – Réactifs pour l'usine de traitement d'eau potable
- 9 : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 10 : AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de mars 2023
 - 10.2 Formation – Comité de démolition
 - 10.3 Adoption – Deuxième projet de règlement n° 706-23 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de modifier les normes de stationnement et d'ajouter le groupe d'usage habitation IV dans la zone R-10
 - 10.4 Adoption – Deuxième projet de règlement n° 707-23 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin d'ajouter certaines activités récréatives dans sa réglementation

11 : LOISIRS ET CULTURE

- 11.1 Dépôt – Rapport des activités du service des loisirs, des évènements et de la vie communautaire du mois de mars 2023
- 11.2 Société de Récréotourisme Pôle Berthier
- 11.3 Amendement – Politique de soutien aux activités sportives et culturelles
- 11.4 Amendement – Politique de reconnaissance et d'aide aux organismes
- 11.5 Avenant – Rénovation du chalet des loisirs
- 11.6 Appui – Camping du Vieux Moulin
- 11.7 Adhésion – Loisirs sports Lanaudière
- 11.8 Décompte progressif n° 3 – Agrandissement et rénovation du chalet des loisirs

12 : DIVERS

13 : PÉRIODE DE QUESTIONS

14 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-04-061

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt – Liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois de mars 2023.

4.2 Adhésion – Fédération canadienne des municipalités

2023-04-062

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE ce conseil entérine l'adhésion de la municipalité à la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2023 dont le montant de la cotisation est de 604,73 \$ plus les taxes;

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4.3 Dossier – Construction et Pavage Boisvert inc.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy a adopté la résolution 2023-02-033 lors de la séance extraordinaire tenue le 15 février 2023;

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions, suivant la prise en compte de l'avis juridique produit par les procureurs de la municipalité, a conclu au rejet de la soumission de Construction et Pavage Boisvert inc. qui ne respectait pas deux conditions de validité;

ATTENDU QU' une mise en demeure a été acheminée à la Municipalité par l'entreprise Construction et Pavage Boisvert inc. qui a présenté une soumission non-conforme;

ATTENDU QUE la position de la Municipalité dans le dossier est appuyée par l'opinion de ses avocats;

EN CONSÉQUENCE,

2023-04-063

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE ce conseil maintient sa position quant au résultat d'appel d'offres TP-2023-01 et qu'une réponse en ce sens soit transmise aux avocats de l'entreprise Construction et Pavage Boisvert inc par le biais de nos procureurs.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

5. FINANCES

5.1 Adoption des comptes

2023-04-064

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des chèques émis totalisant un montant de 268 033,52 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de mars 2023 représentant la somme de 26 435,19 \$.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

5.2 Dépôt – Rapport financier au 31 mars 2023

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport financier des revenus et dépenses au 31 mars 2023.

5.3 Annulation de soldes résiduels de divers règlements d'emprunt

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy a entièrement réalisé l'objet des règlements d'emprunts énoncés sur la liste jointe en annexe;

ATTENDU QU' une partie de ces règlements a été financée de façon permanente, à l'exception du règlement n° 624-18 qui a été abrogé par le règlement n° 683-21;

ATTENDU QU' il existe; pour chacun de ces règlements, un solde non contracté du montant approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et qui ne peuvent être utilisés à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU' il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, d'approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2023-04-065

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Barthélemy modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « Montant de la dépense réelle » et « Montant financé » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;

QUE la municipalité de Saint-Barthélemy informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;

QUE la municipalité de Saint- Barthélemy demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

QU' une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour les mois de mars 2023

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de mars 2023.

7.2 Demande au ministère des Transports du Québec – Réfection de l'intersection du rang York et de la montée Saint-Laurent

CONSIDÉRANT QUE la chaussée de cette intersection est dans un état lamentable dû à l'augmentation du camionnage;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est seule à procéder à la réparation des nids-de-poule sur cette intersection et ce, depuis plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE,

2023-04-066

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE ce conseil demande au ministère des Transports du Québec de procéder à la réparation sinon à la réfection de la chaussée de l'intersection de la montée Saint-Laurent et du rang York.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

7.3 Demande au ministère des Transports du Québec – Réfection des pancartes annonçant les localités

CONSIDÉRANT QUE les pancartes annonçant les localités sont défraîchies et quasiment illisibles sur plusieurs routes du territoire Lanaudois;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a interpellé le ministère pour remplacer la pancarte annonçant Saint-Edmond par une pancarte annonçant Saint-Barthélemy à trois reprises par les résolutions 2021-07-162, 2021-10-229 et 2022-07-125;

EN CONSÉQUENCE,

2023-04-067

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE ce conseil réitère sa demande au ministère des Transports du Québec de procéder au remplacement des pancartes défraîchies annonçant les localités sur son territoire de même qu'il remplace la pancarte située sur la route 347 annonçant Saint-Edmond pour une pancarte annonçant Saint-Barthélemy;

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8.1 Budget – Analyse d'eau brute pour le projet de traitement des THM du puits n°4

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé un contrat pour réaliser une étude préliminaire pour trouver un procédé de prétraitement d'eau brute en lien avec la problématique de trihalométhanes (THM) dans le puits n°4 par la résolution 2023-02-024;

ATTENDU QUE des analyses physico-chimiques de l'eau brute de nos puits sont nécessaires pour réaliser cette étude;

EN CONSÉQUENCE,

2023-04-068

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE ce conseil dégage un budget de 1500,00 \$ (couvrant le coût des analyses et le coûts des techniciens) pour effectuer les analyses d'eau brute des puits tel que nécessaire pour la réalisation de l'étude préliminaire octroyée par la résolution 2023-02-024;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement à même le budget de fonctionnement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8.2 Achat – Réactifs pour l'usine de traitement d'eau potable

2023-04-069

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le conseil accepte la soumission n° 14065 présentée par la firme ClearTech le 29 mars 2023 pour la fourniture de réactifs nécessaires au suivi de la qualité de l'eau potable pour un montant total de 1 962,07 \$ plus les taxes applicables.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement à même le budget de fonctionnement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de mars 2023

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois de mars 2023.

10.2 Formation – Comité de démolition

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'adoption du règlement n° 705-23 relatif à la démolition des bâtiments lors de la séance du 6 mars dernier;

ATTENDU QU' il y a lieu de créer un comité de démolition en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE l'article 148.0.3 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule que ce comité doit être formé de trois (3) membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

2023-04-070

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE ce conseil constitue le comité de démolition et nomme :
- Monsieur Sylvain Labranche
- Madame Anna Adam
- Monsieur François Bérard
à titre de membres du comité de démolition

QUE ce conseil nomme : - Monsieur François Bertrand
à titre de membre substitut du comité de démolition

QUE ce conseil nomme : - Monsieur Sylvain Labranche
à titre de président du comité de démolition

QUE ces nominations soient d'une durée d'un an et que leur mandat est renouvelable.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

10.3 Adoption – Deuxième projet de règlement n° 706-23 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de modifier les normes de stationnement et d'ajouter le groupe d'usage habitation IV dans la zone R-10

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement n° 288-90;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 6 mars 2023;

ATTENDU QU' une consultation publique a eu lieu le 21 mars 2023;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2023-04-071

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le deuxième projet de règlement n° 706-23 ayant comme titre « *Règlement n° 706-23 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de modifier les normes de stationnement et d'ajouter le groupe d'usage Habitation IV dans la zone R-10.* » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

10.4 Adoption – Deuxième projet de règlement n° 707-23 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin d'ajouter certaines activités récréatives dans sa réglementation

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement n° 288-90;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 6 mars 2023;

ATTENDU QU' une consultation publique a eu lieu le 21 mars 2023;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2023-04-072

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le deuxième projet de règlement n° 707-23 ayant comme titre « *Règlement n° 707-23 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin d'ajouter certaines activités récréatives dans sa réglementation.* » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11. LOISIRS & CULTURE

11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des évènements et de la vie communautaire du mois de mars 2023

La directrice générale a remis, pour information, le rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de mars 2023.

11.2 Société de Récréotourisme Pôle Berthier

2023-04-073

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement au montant de 2 000,00 \$ à la Société de Récréotourisme Pôle Berthier pour l'année 2023.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11.3 Amendement - Politique de soutien aux activités sportives et culturelles

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire amender sa politique de soutien aux activités sportives et culturelles afin d'y ajouter le remboursement des frais d'adhésion aux bibliothèques de l'extérieur;

EN CONSÉQUENCE,

2023-04-074

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le conseil adopte l'amendement de la Politique de soutien aux activités sportives et culturelles telle que présentée.

Une copie de la politique est remise aux membres du conseil pour information.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

11.4 Amendement - Politique de reconnaissance et d'aide aux organismes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire amender sa politique de reconnaissance et d'aide aux organismes afin d'y effectuer une mise à jour;

EN CONSÉQUENCE,

2023-04-075

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le conseil adopte l'amendement de la Politique de reconnaissance et d'aide aux organismes telle que présenté.

Une copie de la politique est remise aux membres du conseil pour information.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

11.5 Avenant – Rénovation du chalet des loisirs

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé le contrat pour la réalisation des travaux d'agrandissement et de rénovations du chalet des loisirs par la résolution n° 2022-10-184 à l'entreprise Constructions Philippe Denis inc.;

ATTENDU QUE la Municipalité désire ajouter des protections murales dans les salles de toilettes compte-tenu des actes de vandalismes dont elle a été victime;

ATTENDU QUE les travaux d'agrandissement et de rénovation du chalet des loisirs sont financés par le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

EN CONSÉQUENCE,

2023-04-076

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE ce conseil accepte d'ajouter un avenant au contrat d'origine tel que présenté à la soumission n° 400 datée du 16 mars 2023 pour un montant total de 2 602,75 \$ plus les taxes applicables.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11.6 Appui – Camping du Vieux Moulin

2023-04-077

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE ce conseil participe à la campagne publicitaire aux Loisirs du Camping du Vieux Moulin inc, pour un montant de 75,00 \$ moyennant la parution d'une annonce publicitaire de la dimension d'une carte d'affaire à paraître dans le bottin d'activités du Camping du Vieux Moulin pour la saison 2023;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11.7 Adhésion – Loisirs sports Lanaudière

2023-04-078

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la municipalité à Loisir et Sport Lanaudière 2023-2024 dont le montant de la cotisation est de 100,00 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11.8 Décompte progressif n°3 – Agrandissement et rénovation du chalet des loisirs

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé le contrat d'agrandissement et de rénovation du chalet des loisirs à l'entreprise Construction Philippe Denis inc. par la résolution n° 2022-10-184;

ATTENDU QUE l'entreprise a fait parvenir sa troisième demande de paiement reflétant les travaux réalisés jusqu'à maintenant;

EN CONSÉQUENCE,

2023-04-079

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE ce conseil entérine les demandes de paiement 1 et 2 déjà acceptées à la liste des dépenses des mois de décembre 2022 et janvier 2023;

QUE ce conseil approuve le paiement du décompte n°3 au montant de 44 703,93 \$ moins la retenue de 10%, plus les taxes applicables.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

12. DIVERS

13. Période de questions

Début : 20 h 22

Fin : 20 h 43.

14. Levée de l'assemblée

2023-04-080

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 43.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Albert Désilets : Le point dossier Pavage Boisvert, c'est quoi ça consiste, pour quels travaux?
Les travaux sur la Montée des Laurentides, en bas du pont?
- Céline Bélanger : Puits ? Est-ce que tous les puits sont sur la même nappe phréatique?
- Réjean Lebeau : Il voulait avoir des # des règlements.
- Albert Désilets : Montée des Laurentides, est-ce que l'ingénieur sera présent pour vérifier les travaux?